

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME



COMMUNIQUE N°011-2019-/CNDH

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) condamne avec la dernière énergie les massacres perpétrés le 23 mars 2019 à Ogossagou (Cercle de Bankass) se soldant par la mort de plus de 100 personnes (dont des personnes âgées, des femmes et des enfants), des dizaines de blessés, des habitations et greniers dévastés et incendiés.

Face à ces crimes inadmissibles dirigés contre des populations civiles innocentes, la CNDH :

- s'incline pieusement devant la mémoire des disparus et souhaite prompt rétablissement aux blessés ;
- rappelle que l'impunité est la sève nourricière de ces atrocités ;
- réitère son appel pressant au Gouvernement à assumer pleinement ses responsabilités dans la protection des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national à travers le désarmement sans délai des milices armées;
- rappelle aux autorités judiciaires compétentes que jusqu'ici les enquêtes ou procédures ouvertes n'ont pas donné de résultats tangibles et les invite à faire entreprendre des enquêtes impartiales, crédibles, transparentes et incisives en vue de poursuivre et juger toute personne impliquée dans ces crimes;
- sollicite de nouveau une plus grande implication de la MINUSMA et des forces partenaires du Mali dans la protection des populations civiles ;

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Bamako, le 24 mars 2019

Maître Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National